



INFOS

Dimanche 20 Octobre 2024



Faid réaffirme l'engagement de l'Algérie au renforcement de la coopération arabo-africaine

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a réaffirmé, jeudi à Alger, l'engagement de l'Algérie à renforcer la coopération et l'intégration arabo-africaines en vue d'atteindre les objectifs de développement économique communs, en focalisant les efforts sur les grands projets de développement y compris leur financement, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications.

Le ministre s'exprimait à l'occasion de la tenue de la cinquième réunion de 2024 du Conseil d'administration de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), coïncidant avec le 50e anniversaire de sa création, en présence du président du Conseil d'administration de la banque, Fahad bin Abdullah Al-Dossari, du PDG de la banque, Sidi Ould Tah, du secrétaire général de l'Union arabe pour le développement des exportations industrielles (AUIED), Abdel Moneim Mohamed Mahmoud, ainsi que du directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache.

Le transfert des biens immobiliers saisis au centre d'une réunion du CPE sous la présidence du Premier ministre

Le Conseil des Participations de l'Etat (CPE) s'est réuni, jeudi sous la présidence du Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, dans le cadre de sa 189e session consacrée au dossier de transfert de la propriété des biens immobiliers et mobiliers, saisis en vertu de jugements définitifs dans le cadre d'affaires de lutte contre la corruption, vers les institutions et organismes publics, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

"Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui a présidé, jeudi au Palais du gouvernement, les travaux de la 189e session du Conseil des Participations de l'Etat consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des mesures légales relatives à la régularisation définitive du dossier des biens immobiliers et mobiliers saisis en vertu de jugements définitifs dans le cadre de la lutte contre la corruption et du transfert de leur propriété, à titre onéreux, vers les institutions et organismes publics", lit-on dans le communiqué.

Cette réunion fait suite aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune appelant au transfert de ces biens immobiliers et mobiliers au profit de la collectivité nationale, en garantissant l'exploitation optimale des unités de production concernées, conclut la même source.

PLF 2025: élargissement de l'assiette fiscale, pas de nouveaux impôts

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025 consacre l'élargissement de l'assiette fiscale et introduit plusieurs incitations et dispositions de simplification au profit de diverses activités économiques, sans inclure de nouveaux impôts.

Ainsi, le PLF 2025, en cours d'examen par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), a étendu, au titre de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la mobilisation des ressources, la liste des activités qui seront désormais soumises au régime d'impôt forfaitaire unique (IFU), en comprenant plusieurs secteurs.

Il s'agit notamment des entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabacs en feuilles, des traiteurs et catering, les activités de la location des salles des fêtes, le commerce de détail dans les grandes surfaces, la location de véhicule, d'engins et matériels, d'agence de voyages et de tourisme, d'agence de publicité et de communication, de formations et enseignements divers, ainsi que l'activité de l'agent général et courtier d'assurance.

Le texte prévoit aussi de soumettre le commerce des pierres précieuses (diamant, saphir, rubis et émeraude) à la taxe intérieure de consommation (TIC) au taux de 30%.



PLF 2025: plusieurs mesures pour soutenir l'investissement et promouvoir l'économie nationale

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025, en cours d'examen par la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit plusieurs mesures visant à promouvoir l'investissement et à soutenir l'économie nationale.

Dans ce cadre, le projet de loi propose d'autoriser le Trésor public à émettre des titres "sukuk souverains", permettant aux personnes physiques et morales de participer au financement des infrastructures et/ou des équipements publics marchand de l'état, avec l'exemption de l'Impôt sur le revenu global (IRG) et l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour une durée de cinq ans, des produits de ces Sukuk, émis par le Trésor ou négociés dans un marché organisé.

S'ajoute à cela, une exemption des droits d'enregistrement et de publicité foncière, pour une durée de cinq ans, des Sukuk souverains, pendant toute la durée de leur maturité.



Renforcement de la coopération Arabo-Africaine : Faïd réaffirme l'engagement de l'Algérie

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a réaffirmé, jeudi à Alger, l'engagement de l'Algérie à renforcer la coopération et l'intégration arabo-africaines en vue d'atteindre les objectifs de développement économique communs, en focalisant les efforts sur les grands projets de développement, y compris leur

financement, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications.



Nadir Larbaoui préside une réunion avec le Conseil des Participations de l'État : L'État récupère ses biens pillés

Le Conseil des Participations de l'État (CPE) s'est réuni, jeudi, sous la présidence du Premier ministre, dans le cadre de sa 189e session consacrée au dossier de transfert de la propriété des biens immobiliers et mobiliers saisis en vertu de jugements définitifs, dans le cadre d'affaires de lutte contre la corruption, vers les institutions et organismes publics, a indiqué un communiqué des services de Nadir Larbaoui.

Cette réunion a été consacrée à «la poursuite de la mise en œuvre des mesures légales relatives à la régularisation définitive du dossier des biens immobiliers et mobiliers saisis en vertu de jugements définitifs dans le cadre de la lutte contre la corruption et du transfert de leur propriété, à titre onéreux, vers les institutions et organismes publics», détaille la même source. Cette réunion fait suite aux instructions du président de la République appelant au transfert de ces biens immobiliers et mobiliers au profit de la collectivité nationale, en garantissant l'exploitation optimale des unités de production concernées. En effet, le Président Tebboune avait, lors du Conseil des ministres, réuni en janvier 2020, instruit le gouvernement à l'effet d'accélérer l'opération de recensement définitif des différents biens confisqués, «en vue de les transférer à l'État et de les intégrer dans le processus de production nationale, avant la fin du premier trimestre 2022».



Banque arabe pour le développement économique en Afrique Le rôle central de l'Algérie souligné

Il s'agit de mettre en place des bases solides à travers la réalisation d'infrastructures et de projets d'envergure continentale.

Forte d'un déploiement intense et d'une implication importante dans l'intégration de l'économie intra-africaine, l'Algérie réaffirme son engagement à travers son positionnement en tant qu'acteur central dans le développement d'une coopération arabo-africaine efficiente. C'est du moins ce qui ressort de l'intervention du ministre des Finances, Laaziz Faid, lors de la cinquième

réunion de 2024 du Conseil d'administration de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (Badea) précisant que «l'Algérie était déterminée à renforcer la coopération et l'intégration arabo-africaines à travers des projets concrets visant à améliorer les infrastructures, à renforcer les capacités de production et à promouvoir le développement socio-économique global du continent africain».



Financement des projets d'intérêt national : FINABI Conseil propose la cession en bourse de 15% de Sonatrach

La valeur économique théorique de SONATRACH dépasse 186 milliards de dollars! FINABI Conseil propose la cession en bourse de 15% de SONATRACH pour financer les projets d'intérêt national au lieu de recourir à l'emprunt extérieur.

Dans une analyse dont une copie nous a été transmise, Chabane Assad fondateur du cabinet Finabi conseil indique que l'article 196 du projet de la Loi de Finances 2025 « propose le recours à l'emprunt extérieur auprès des institutions financières internationales, bilatérales ou multilatérales, ainsi que par tout autre partenaire financier, afin de financer les projets d'intérêt national (anciennement appelés projets stratégiques et structurants) ». Ainsi, dit-il, « nous estimons que recourir à l'emprunt extérieur pour financer les projets d'intérêt national peut être optimal si la rentabilité de ces projets serait suffisante pour secréter un effet levier et générer des cash flow adéquats pour rembourser les échéances ». Ce montage financier « peut s'avérer pénible si les projets subiront un retard ou une mauvaise estimation financière ». En outre, la valeur de ces projets « sont significatifs et notre capacité d'endettement à l'international risque de ne pas suffire ». A titre d'exemple, souligne M. Assad, la réalisation du projet de Gara Djebilet « nécessitera la réalisation de plusieurs installations, ayant un coût variant entre 1 et 1,5 milliard de dollars par an sur une période allant de 8 à 10 ans ». Aussi, relève le même responsable, le niveau de la dette interne « est élevé et risque d'augmenter. La pression subie pour faire face aux échéances en dinars est déjà importante ».

Intégration économique arabo-africaine : Laaziz Faïd réitère les engagements de l'Algérie

Les travaux de la réunion de la Banque Arabe du développement Économique en Afrique (BADEA) a débuté, ce jeudi à Alger, sous le patronage du ministre des Finances Laaziz Faïd, et du président du Conseil d'administration de cette institution financière.

Cette réunion, à laquelle participent des représentants de 13 pays arabes et 43 pays africains, vise à renforcer le développement économique et les partenariats, ainsi que le développement des infrastructures dans le continent africain.

La Banque Arabe du Développement Économique est une plateforme importante pour aider les projets de développement et renforcer la coopération entre les pays arabes et africains.

Dans son allocution, Laaziz Faïd a rappelé que l'Algérie a décidé d'allouer un milliard de dollars pour financer des projets de développement en Afrique, sur instructions du Président Abdelmadjid Tebboune, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la coopération Sud-Sud et à consacrer les principes de solidarité et d'intégration continentales.

Faïd présente le PLF-2025 à L'APN : La loi des grands projets

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a présenté, mercredi, le projet de la loi de finance (PLF) pour 2025, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), affirmant que l'économie nationale continue de montrer sa capacité de résilience, en dépit du contexte international marqué notamment par l'inflation, la faiblesse des échanges commerciaux et des investissements, ainsi que les politiques monétaires restrictives dans la plupart des économies mondiales.

Dans son exposé devant les membres de la commission, lors d'une séance présidée par Mohammed Hadi Arbaoui, président de la commission, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, Faïd a mis en lumière le contexte «particulier» dans lequel ce projet de loi a été présenté, soulignant que l'année 2024 est une année cruciale, marquée par l'échéance présidentielle, avec le parachèvement du programme du premier mandat présidentiel et le début de celui du second mandat du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Projet de loi de finances 2025 : Une croissance de 4,5% attendue

La croissance économique de l'Algérie devrait atteindre un taux de 4,5% en 2025, tandis que la croissance hors hydrocarbures serait de 5%, selon les prévisions du Projet de loi de finances (PLF) pour l'année prochaine. Ainsi, le Produit intérieur brut (PIB) devrait se situer, en valeur nominale, à 37 863 milliards DA (278,71 milliards de dollars) en 2025, passant à 40 850,54 mds DA (300,71 mds USD) en 2026 et à 41 859,30 mds DA (308,13 mds USD) en 2027, selon les chiffres du PLF 2025 présentés, mercredi, par le ministre des Finances, Laaziz Faid, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Concernant la croissance réelle par secteur d'activité, le PLF prévoit un taux de 6,2% pour le secteur industriel, 4,4% pour l'agriculture de 4,4%, 4,3% pour le Btph, tandis que le secteur des hydrocarbures devrait connaître une croissance de 2,4%.

Personnes âgées, doctorants et projets stratégiques

Trois dossiers sur le bureau de Larbaoui

L'ouverture de l'université algérienne «sur l'environnement économique» est l'un des axes centraux de la réunion.

Le gouvernement a planché, lors de sa réunion hebdomadaire qui s'est tenue jeudi au lieu du traditionnel mercredi, en raison de la visite du président libyen, sur un avant-projet de loi relatif à la protection des personnes âgées. Ce texte complète et modifie «la loi relative à la protection des personnes âgées». De nouvelles dispositions «visant à renforcer la protection sociale de cette catégorie», y ont été insérées avec l'objectif de «favoriser son intégration et diversifier les mécanismes de sa prise en charge», retient le communiqué du Premier ministre. Dans son travail, le législateur s'est, bien entendu, conformé «à la démarche constitutionnelle et aux cadres de référence internationaux pertinents», rapporte la même source, relevant une intention de souscrire aux «objectifs de développement durable à l'horizon 2030». Le communiqué du Premier ministre n'a pas détaillé les mécanismes juridiques examinés, mais l'on peut déduire de ces amendements qu'ils sont de nature à renforcer le corpus législatif destiné à mieux protéger les personnes. Faut-il rappeler que cette catégorie de personnes, bien que bénéficiant d'un traitement traditionnel à la société algérienne, n'est pas moins fragilisée sur le plan financier, en raison d'une pension de retraite qui n'arrive

toujours pas à rattraper l'inflation. Il faut également noter que la part du troisième âge dans la société algérienne a une tendance à grossir, souvent, par-là même, des problématiques propres.



Secteur des assurances : Une croissance de près de 6,5% pour la branche auto

Boostée notamment par les importations de véhicules usagers de moins de trois ans, la branche des assurances automobile a connu une évolution de 6,4% durant les six premiers mois de l'année en cours, son chiffre d'affaires global grimant ainsi à 36,7 milliards DA, contre 34,5 milliards DA à la même période de l'année écoulée, selon la dernière note de conjoncture du Conseil national des assurances (CNA). Cette tendance haussière du total des primes collectées en assurances automobile, analyse le CNA, «est due essentiellement à l'évolution des réalisations des risques non obligatoires» à hauteur de 7,4%, liée en grande partie à l'augmentation des importations de véhicules, «notamment ceux de moins de trois ans, générant une production additionnelle de plus de deux milliards DA» pour cette branche. Dans l'ensemble, le marché national des assurances, tous segments et toutes compagnies confondus, a généré lors du premier semestre de l'année en cours un chiffre d'affaires global de l'ordre de 90,2 milliards DA, soit une croissance de 8,8% comparativement à la même période de l'année précédente. Le portefeuille des assurances en Algérie, fait ressortir globalement le nouveau bilan du CNA, reste «ultra-dominé» par les assurances de dommages à hauteur de 81,3%, tandis que les assurances de personnes n'en représentent qu'une part de 11,9%.

Le Chiffre d'Affaires

Marché des assurances : Une hausse de près de 6,5% pour la branche auto

Durant le premier semestre 2024, le secteur des assurances automobile en Algérie a enregistré une hausse notable de 6,4 %, principalement grâce à l'importation de véhicules d'occasion de moins de trois ans. Selon le Conseil national des assurances (CNA), le chiffre d'affaires de cette branche a atteint 36,7 milliards DA, contre 34,5 milliards DA l'an dernier à la même période. Cette progression est en grande partie attribuée à l'augmentation des primes liées aux risques non obligatoires, qui ont grimpé de 7,4 %, générant ainsi une production additionnelle de plus de 2 milliards DA.

Faid a présenté le PLF 2025 devant la Commission des finances et du budget de l'APN: La relance des grands projets parmi les principaux objectifs

Le cadrage budgétaire pour l'exercice 2025, déterminant et fixant la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, poursuit son processus réglementaire conformément aux prescriptions édictées par la Constitution.

Ainsi, après son adoption par le gouvernement et son dépôt au bureau de l'APN, le PLF 2025 a été présenté par le ministre des Finances, Laaziz Faid, devant la Commission des finances et du budget de l'APN, avant d'être soumis à l'adoption des deux chambres du Parlement qui disposent d'un délai de soixante-quinze jours au plus tard, à compter de la date de son dépôt, pour le valider.

De ce fait, Faid a dans un premier temps rappelé le contexte «particulier» dans lequel a été préparé la loi budgétaire pour 2025. Ainsi, qualifiant de «charnière» l'année 2024 «compte tenu des élections présidentielles» et «l'achèvement des programmes du premier mandat présidentiel et du début du deuxième mandat», il a indiqué que le PLF 2025 «s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre effective du nouveau modèle de gouvernance, conformément aux dispositions de la loi organique n° 18-15 relative aux lois de finances».

ÉCONOMIE : La croissance devrait atteindre 4,5% en 2025

La croissance économique de l'Algérie devrait atteindre un taux de 4,5 % en 2025, tandis que la croissance hors hydrocarbures serait de 5%, selon les prévisions du Projet de loi de finances (PLF) pour l'année prochaine. Ainsi, le Produit intérieur brut (PIB) devrait se situer, en valeur nominale, à 37.863 milliards DA (278,71 milliards de dollars) en 2025, passant à 40.850,54 mds DA (300,71 mds USD) en 2026 et à 41 859,30 mds DA (308,13 mds USD) en 2027, selon les chiffres du PLF 2025 présenté hier mercredi par le ministre des Finances, Laziz Faid, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN). Concernant la croissance réelle par secteur d'activité, le PLF prévoit un taux de 6,2 pour le secteur industriel, 4,4% pour l'agriculture de 4,4%, 4,3% pour le BTPH, tandis que le secteur des hydrocarbures devrait connaître une croissance de 2,4%. Dans le cadrage macroéconomique et budgétaire du PLF 2025 et les prévisions prévues pour 2026-2027, qui prend en considération l'évolution du contexte national ainsi que la conjoncture économique internationale, le prix de référence fiscal du

baril de pétrole brut retenu est de 60 dollars (USD), alors que le prix du marché du baril est maintenu à 70 USD sur toute la période 2025-2027. Les dépenses budgétaires devraient se situer à 16.794,61 milliards DA en 2025, en hausse de 9,9% par rapport à l'année 2024 (LF), tandis que les recettes budgétaires devraient s'améliorer en 2025 de 3,5% par rapport aux prévisions de clôture de l'année 2024, pour atteindre 8.523,06 mds DA tirée essentiellement par l'évolution de 9% des recettes fiscales. En matière de fiscalité pétrolière inscrite au budget 2025, elle atteindra un montant de 3.453,96 mds DA, a précisé le ministre des Finances lors de la même présentation.

EL MOUDJAHID

En marge du NAPEC-2024, le directeur de la communication affirme : «La CAAR adapte ses produits aux risques émergents»

La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) a qualifié sa participation à la 12e édition du Salon et Conférence Afrique et Méditerranée sur l'Énergie et l'Hydrogène «NAPEC-2024», de «très enrichissante», du fait qu'elle a permis à la compagnie de consolider davantage son partenariat dans le secteur de l'énergie et des hydrocarbures, et sa démarche dans le secteur. Selon son directeur de communication, M. Adel Djoufelkit, le secteur de l'énergie et des hydrocarbures est le corps du métier de la CAAR depuis sa création. «Notre compagnie est la doyenne des compagnies d'assurances. Le cœur de notre métier est tout ce qui est assurance industrielle et grands risques. Nous accompagnons les différents partenaires et acteurs par notre expertise dans ce domaine, et nous leur proposons des produits d'assurances sur mesure et spécifiques à cette filière d'activité», a indiqué ce responsable. Et d'ajouter : «Au niveau de la CAAR, nous proposons des produits d'assurance adaptés, car nous constatons que les domaines connaissent l'innovation technologique et donc nous accompagnons nos clients, non seulement sur les risques traditionnels, mais aussi sur les risques émergents, en mettant en place, dans le cadre des couvertures, des produits spécifiques. Et c'est d'ailleurs ce que nous avons fait pendant le Salon, où nous avons pas mal de partenaires qui sont déjà clients et avec lesquels nous consolidons nos relations. Nous démarchons aussi d'autres entreprises qui activent dans des activités qu'on pourrait qualifier de nouvelles, et donc je pourrais vous dire qu'il y a des perspectives certaines pour de nouveaux contrats, mais surtout partenariats.»

EL MOUDJAHID

Délivrance d'actes d'urbanisme : Les taxes seront réajustées

Le projet de loi de finances pour 2025 (PLF-2025) prévoit des taxes pour la délivrance des différents actes d'urbanisme, que ce soit pour les constructions à usage d'habitation ou à usage autre.

Ces taxes annulent ou modifient les dispositions de la loi de finances pour l'an 2000, inchangées depuis cette date là. La principale modification est que le calcul de la taxe ne se fait plus, comme par le passé, sur la base de la «surface construite», qui se révèle selon les collectivités locales une notion ambiguë et matière à différentes interprétations, mais plutôt sur la «surface cumulée de plancher» dans le but d'uniformiser la méthode de calcul. La surface de plancher est toute surface close et couverte dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m, en excluant les embrasures des portes et fenêtres des murs de façade ainsi que les surfaces de stationnement. Pour schématiser, il s'agit de la surface habitable où on peut circuler sous un plafond à hauteur réglementaire. Désormais, c'est le cumul des surfaces de plancher d'une construction qui détermine la surface soumise à la taxe de construction ou de modification de construction.

EL MOUDJAHID

Indicateurs budgétaires des trois prochaines années

Les recettes budgétaires devront poursuivre leur tendance haussière durant les trois prochaines années, passant de 8 523 milliards de dinars en 2025, à 8 882 milliards en 2026 puis 9 036 milliards en 2027, selon les prévisions du projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025. Voici les principaux indicateurs du budget de l'Etat pour les années 2025, 2026 et 2027, d'après ce projet de loi présenté par le ministre des Finances Laâziz Faïd, devant la commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN). (Unité : milliard de dinars).

Valeur courante /Proportion du PIB

Recettes budgétaires

8 523,1 / 22,5

8 882,8 / 21,7

9 036,5 / 21,6

a- Fiscalité des hydrocarbures

3 454,0 / 9,1

3 447,8 / 8,4

3 309,2 / 7,9

b- Recettes hors fiscalité

des hydrocarbures

5 069,1 / 13,4

5 435,0 / 13,3

5 727,3 / 13,7

Dont : Recettes fiscales

4 156,9 / 11,0

4 521,0 / 11,1

4 811,3 / 11,5

Dépenses budgétaires

16 794,6 / 44,4

17 948,6 / 43,9

17 387,5 / 41,5

Solde budgétaire

-8 271,5 / -21,8

-9 065,9 / -22,2

-8 351,0 / -20,0

Solde global du Trésor

-9 221,5 / -24,4

-10 015,9 / -24,5

-9 301,0 / -22,2

EL MOUDJAHID**Importation de véhicules de moins de 3 ans : Il y aura du nouveau !**

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, le gouvernement algérien a introduit plusieurs mesures pour stabiliser l'économie et protéger les consommateurs.

Il envisage une nouvelle mesure concernant l'importation de véhicules d'occasion de moins de 3 ans. La proposition inscrite dans l'article 203 du projet de loi de finances pour 2025 souligne que les véhicules d'occasion sont incessibles pendant 3 ans, à compter de la date de leur achat. Cette déclaration vise à amender l'article 110 du PLF 2023. Le plan consiste alors à renforcer les règles de cession de véhicules de tourisme et utilitaires, quel que soit le type de motorisation.

EL MOUDJAHID

IRG et IBS : 50% d'abattement dans 9 wilayas

Le PLF 2025 prévoit également la reconduction pour une période de cinq ans de l'abattement de 50 % en matière d'IRG et d'IBS au profit des revenus réalisés dans les wilayas d'Illizi, Tindouf, Adrar, Tamanrasset, Timmoun, Bordj Badji Mokhtar, In Salah, In Guezzam et Djanet. Le texte propose aussi l'exonération de la TVA, pour une période de deux ans, des biens amortissables acquis par les sociétés de production, au transport, à la distribution, à la commercialisation de l'électricité et du gaz par canalisation, destinés à être affectés directement à l'exploitation.

Concernant l'encouragement de l'entrepreneuriat et de l'innovation, un abattement correspondant à 30 % du bénéfice comptable, dans la limite de 200 millions de dinars, est prévu dans le projet de loi, au titre des dépenses effectuées dans le cadre de la recherche et du développement en entreprise et celles engagées dans le cadre des programmes d'innovation ouverte réalisés avec les start-up et les incubateurs, pour la détermination du bénéfice imposable.

EL MOUDJAHID

Pas de nouveaux impôts

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025 consacre l'élargissement de l'assiette fiscale et introduit plusieurs incitations et dispositions de simplification au profit de diverses activités économiques, sans inclure de nouveaux impôts.

Ainsi, le PLF 2025 en cours d'examen par la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), a étendu, au titre de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la mobilisation des ressources, la liste des activités qui seront désormais soumises au régime d'impôt forfaitaire unique (IFU), en comprenant plusieurs secteurs. Il s'agit notamment des entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabacs en feuilles, des traiteurs et catering, les activités de la location des salles des fêtes, le commerce de détail dans les grandes surfaces, la location de véhicule, d'engins et matériels, d'agence de voyages et de tourisme, d'agence de

publicité et de communication, de formations et enseignements divers, ainsi que l'activité de l'agent général et courtier d'assurance.

EL MOUDJAHID

Commerce des pierres précieuses

Le PLF 2025 prévoit aussi de soumettre le commerce des pierres précieuses (diamant, saphir, rubis et émeraude) à la taxe intérieure de consommation (TIC) au taux de 30%. Dans le domaine de la mobilisation des ressources, il a été proposé l'extension de l'application de la taxe de domiciliation bancaire (TDB) au taux de 5% aux redevances de marque et d'utilisation, à l'exception de celles portant sur des logiciels et progiciels informatiques ainsi que les frais d'adhésion et des abonnements à l'étranger. Le texte comprend également la réaffectation d'une quote-part de 50% du produit de la taxe annuelle d'habitation au profit des wilayas, pour couvrir les charges relatives à la réhabilitation du parc immobilier situé dans le périmètre des communes et n'appartenant pas à ces dernières. Dans le même sillage, il a été également proposé la révision à la hausse de 1 000 à 10 000 DA du tarif du droit de timbre, perçu à l'occasion de la délivrance ou d'annulation des dérogations sanitaires d'importation, par les services vétérinaires commissionnés et assermentés auprès des tribunaux.

EL MOUDJAHID

Un soutien franc à l'investissement

Dans ce cadre, le projet de loi propose d'autoriser le Trésor public à émettre des titres «sukuk souverains», permettant aux personnes physiques et morales de participer au financement des infrastructures et/ou des équipements publics marchand de l'Etat, avec l'exemption de l'Impôt sur le revenu global (IRG) et l'Impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour une durée de cinq ans, des produits de ces sukuk, émis par le Trésor ou négociés dans un marché organisé.

S'ajoute à cela, une exemption des droits d'enregistrement et de publicité foncière, pour une durée de cinq ans, des sukuk souverains, pendant toute la durée de leur maturité.

Le pétrole achève la semaine à 73 dollars : Le baril dévisse

Le Brent de la mer du Nord a perdu 6 dollars depuis le 14 septembre pour finir à 73,06 dollars vendredi dernier.

Déroute! Hormis la séance de jeudi où ils ont tenu le coup, les prix du pétrole se sont affichés dans le rouge les quatre autres séances de la semaine. Pour des raisons diverses. Lundi ils se sont repliés lestés par des données et des mesures économiques chinoises qui n'ont pas convaincu les investisseurs, et par les exercices militaires lancés par Pékin autour de Taïwan. Le baril de Brent de la mer du Nord, référence mondiale du pétrole, pour livraison en décembre, a perdu 2%, à 77,46 dollars. La référence américaine, le West Texas Intermediate, pour échéance en novembre a reculé pour sa part de 2,29%, à 73,83 dollars. Les causes: «Le gros point négatif du week-end a été l'économie chinoise, puis les exercices militaires à Taïwan et dans ses environs», a souligné John Kilduff, analyste d'Again Capital.



مركبات أقل من 3 سنوات تُعش رقم أعمالها بـ220 مليار خلال 6 أشهر

شركات التأمين مُلزَمة بدفع 4700 مليار لأصحاب السيارات

ارتفع رقم أعمال فرع التأمين عن السيارات لدى شركات التأمين الجزائرية خلال النصف الأول لسنة 2024 بما يصل 220 مليار سنتيم وهذا نتيجة فتح عملية استيراد السيارات، لاسيما منها أقل من 3 سنوات، في وقت لا يزال زبائن السيارات ضحايا حوادث المرور ينتظرون تعويضات من شركات التأمين سواء العمومية أو الخاصة والمختلطة تعادل قيمتها 47 مليار و 792 مليون و 665 ألف و 139 دينار.

واستحوذ قطاع السيارات على نصف رقم أعمال شركات التأمين خلال النصف الأول لسنة 2024 حسب تقرير جديد للمجلس الوطني للتأمينات تلقت "الشروق" نسخة منه وارتفع رقم أعمال هذه الشعبة بـ6.4 بالمائة منتقلا من 34.5 مليار دينار سنة 2023 إلى 36.7 مليار دينار سنة 2024 وذلك خلال الستة الأشهر الأولى من السنة.

وطبق تقرير المجلس الوطني للتأمينات، فإن هذا الارتفاع مرجعه إلى تنامي رقم أعمال منتج الأخطار غير الإلزامية بـ7.4 بالمائة والمرتبطة بالدرجة الأولى بارتفاع نسبة استيراد السيارات الجديدة وخاصة مركبات أقل من 3 سنوات، والتي مكنت من ضخ 220 مليار سنتيم في حسابات شركات التأمين.

بالصور.. فايد يفتتح اجتماع المصرف العربي للتنمية الاقتصادية في إفريقيا

أفتتحت أشغال اجتماع المصرف العربي للتنمية الاقتصادية في إفريقيا، الخميس، تحت إشراف وزير المالية لعزیز فايد ورئيس مجلس إدارة المصرف العربي للتنمية الاقتصادية في إفريقيا.

ويهدف الاجتماع، الذي يشارك فيه ممثلون من 13 دولة عربية و43 دولة إفريقية، إلى تعزيز النمو الاقتصادي والشراكات وتطوير البنى التحتية في القارة الإفريقية.

ويُعتبر المصرف العربي للتنمية الاقتصادية منصة مهمة لدعم المشاريع التنموية وتعزيز التعاون بين الدول العربية والإفريقية.



إفتتاح أشغال إجتماع المصرف العربي للتنمية الاقتصادية في إفريقيا

إفتتحت صبيحة اليوم الخميس أشغال إجتماع المصرف العربي للتنمية الاقتصادية في إفريقيا. تحت إشراف وزير المالية لعزیز فايد ورئيس مجلس إدارة المصرف العربي للتنمية الاقتصادية في إفريقيا.

المصرف العربي للتنمية الاقتصادية في إفريقيا تساهم فيه 13 دولة عربية و43 دولة في إفريقيا. بهدف تعزيز النمو الاقتصادي والشراكات والبنى التحتية في إفريقيا.



الوزير الأول يتراس اجتماعا حول تحويل الأملاك المصادرة في قضايا مكافحة الفساد

تحويل الأملاك المصادرة لصالح المجموعة الوطنية وضمان استغلالها

عقد مجلس مساهمات الدولة، أشغال دورته الـ189 برئاسة الوزير الأول السيد نذير العرابوي، أول أمس، خصصت لملف نقل ملكية الأملاك العقارية والمنقولة المصادرة بموجب أحكام قضائية نهائية في إطار قضايا مكافحة الفساد، إلى الهيئات والمؤسسات العمومية حسبما أفاد به بيان لمصالح الوزير الأول. ويأتي هذا الاجتماع تنفيذا لتعليمات رئيس الجمهورية السيد عبد المجيد تبون، الداعية إلى تحويل هذه الأملاك العقارية والمنقولة لصالح المجموعة الوطنية وضمان الاستغلال الأمثل لوحدات الإنتاج المعنية.

بالتركيز على إنجاز المشاريع التنموية الكبرى وتمويلها.. فايد:

الجزائر ملتزمة بدعم التعاون والتكامل العربي - الإفريقي

الدوسري : نشيد بالتعاون والروية المشتركة بين المصرف العربي والجزائر


أكد وزير المالية لعزير فايد، أول أمس، بالجزائر العاصمة، التزام الجزائر بتعزيز التعاون والتكامل العربي الإفريقي من أجل تحقيق أهداف التنمية الاقتصادية المشتركة، وذلك من خلال التركيز على المشاريع التنموية الكبرى وتمويلها لاسيما في مجالات الطاقة، النقل والاتصالات.


أكد فايد، في كلمة له بمناسبة انعقاد الاجتماع الخامس لسنة 2024، لمجلس إدارة المصرف العربي للتنمية الاقتصادية في إفريقيا، والذي يتزامن مع الذكرى الـ50 لتأسيسه، وهذا بحضور رئيس مجلس إدارة المصرف فهد بن عبد الله الدوسري، الرئيس المدير العام للمصرف سيدي ولد التاه، الأمين العام للاتحاد العربي للتنمية الصادرات الصناعية، عبد المنعم محمد محمود، وكذا المدير العام للوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار عمر ركاش، بأن الجزائر ملتزمة بتعزيز التعاون والتكامل العربي - الإفريقي من خلال مشاريع ملموسة تهدف إلى تحسين البنية التحتية وتعزيز القدرات الإنتاجية، فضلا عن النهوض بالتنمية الاقتصادية والاجتماعية الشاملة للقارة الإفريقية، مضيفا في هذا الإطار أن "الجزائر تحرص على الاستثمار في المشاريع التنموية لاسيما في مجالات الطاقة، النقل والاتصالات بهدف تحقيق الاستقرار والأمن وتعزيز التنمية المستدامة المنشودة".



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

 dc@mf.gov.dz

 Poste: 2784

www.mf.gov.dz



[@MFinance_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger